



Note de présentation du Compte Administratif (budget assainissement) 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le Compte Administratif est établi en fin d'exercice par la commune. Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections : fonctionnement et investissement.

Le Compte Administratif 2024 a été voté le 03 mars 2025.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

- a. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation du réseau, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement en 2024 représentent 136 731.45 euros

- b. Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement.

Les recettes de fonctionnement en 2024 représentent 131 488.27 euros.

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

- a. Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des constructions de réseau, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création, les emprunts à rembourser, les amortissements.

Les dépenses d'investissement en 2024 s'élèvent à 235 982.07 € dont 125 984.84 € de travaux pour la tranche 4.

- b. Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les emprunts.

Les recettes d'investissement en 2024 s'élèvent à 179 161.36 euros

III. Les données synthétiques

- a. Récapitulatif du résultat comptable de l'exercice 2024

Intitulé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Recettes	131 488.27	179 161.36	310 649.63
Dépenses	136 731.45	235 982.07	372 713.52
Solde	- 5 243.18	- 56 820.71	- 62 063.89

- b. L'état de la dette

Pour l'année 2024, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 26 954.77 euros et le montant du remboursement des intérêts est de 49 154.66 euros.

Le maire, Gérald BEC